

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 25971

Numéro SIREN : 833 284 581

Nom ou dénomination : 100 COURCELLES SAS

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2024 sous le numéro de dépôt 68138

100 COURCELLES SAS
Société par actions simplifiée au capital de 90 000 000 euros
Siège social : 14, rue Roquépine – 75008 Paris
833 284 581 RCS Paris
(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 11 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le onze avril, à quatorze heures

Les Associés de la société **100 COURCELLES SAS**, société par actions simplifiée au capital de 90 000 000 euros, dont le siège social est situé 14, rue Roquépine, 75008 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 833 284 581, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

L'Assemblée est présidée par OFI Invest Real Estate SAS, Président de la Société, représentée par Sébastien CHEMOUNY.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Président qui constate que les associés présents ou représentés possèdent l'intégralité des actions formant le capital social et ayant droit de vote. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Léïla OUEDRAOGO, juriste, assume les fonctions de secrétaire de séance.

Le cabinet PricewaterhouseCoopers, Commissaire aux comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué est absent et excusé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La copie des lettres de convocation adressées aux associés ;
- La copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes ;
- La feuille de présence ;
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur la réduction de capital ;
- Le texte des résolutions ;
- Les statuts de la Société.

Le Président déclare ensuite que les documents légaux prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés dans les délais prescrits.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Réduction du capital social de la Société ;
- Pouvoirs conférés au Président de la Société ;
- Pouvoirs pour formalités.

Aux termes de ces lectures, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

(Réduction du capital social de la Société non motivée par des pertes)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux comptes et conformément aux statuts de la Société,

décide, en application des articles L. 225-205 du Code de commerce, une réduction du capital social non motivée par des pertes, qui sera ramené d'un montant de 90 000 000 euros à un montant de 300 000 euros, par voie d'annulation de 89 700 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune et remboursement aux actionnaires d'une somme de 89 700 000 euros à proportion de leur participation au capital ;

précise, que la réalisation de la réduction de capital est subordonnée à l'absence d'opposition des créanciers de la Société dans le délai légal de 20 jours calendaires à compter du dépôt au greffe du procès-verbal de la présente assemblée générale ou, en cas d'opposition, au rejet sans condition de la ou des oppositions par le tribunal compétent ou à leur levée, par le remboursement des créances ou la constitution de garanties suffisantes par la Société, dans les conditions prévues aux articles L. 225-205 et R. 225-152 du Code de commerce ;

constate, qu'en cas de réalisation de cette réduction de capital, le capital social de la Société serait ramené d'un montant de 90 000 000 euros à un montant de 300 000 euros réparti en 300 000 actions de 1 euro chacune.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Pouvoirs conférés au Président)

L'Assemblée Générale, en conséquence de l'adoption de la résolution qui précède décide de conférer tous pouvoirs au Président, à l'effet de :

- (i) constater, après traitement des oppositions éventuelles, la réalisation définitive de la réduction de capital,
- (ii) en conséquence, procéder au remboursement des actionnaires,
- (iii) constater le nouveau capital social résultant de la réduction de capital sur la base du capital au moment de la réalisation de ladite réduction du capital,
- (iv) modifier les statuts de la Société en conséquence, et procéder aux formalités de publicité et de dépôt relatives à la réalisation de la réduction de capital et aux modifications corrélatives des statuts de la Société,
- (v) et plus généralement, faire le nécessaire et prendre toutes mesures utiles pour assurer la bonne fin des opérations objet de la première résolution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION
(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités de publicité et autres qu'il appartiendra afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à treize heures trente.

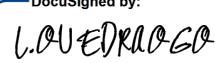
De tous ce que dessus il a été dressé, le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par le Président et la secrétaire de séance.

OFI INVEST REAL ESTATE SAS
Président
Représentée par Sébastien CHEMOUNY

Léila OUEDRAOGO
Secrétaire de séance

DocuSigned by:

85354034664A466...

DocuSigned by:

CD0135705E374A2...